

Services juridiques et autres—

1b. Administration, y compris les subventions et contributions, selon le détail des affectations, \$40,000.

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

Production et marchés—

Végétaux et produits végétaux—

35b. Subventions et contributions selon le détail des affectations, \$1,000,000.

MINISTÈRE DES PÊCHERIES

Gestion et expansion des pêcheries—

5b. Direction et entretien, y compris la quote-part du Canada des dépenses des commissions internationales, selon le détail des affectations, et des frais des programmes et des projets auxquels participent conjointement les provinces et l'industrie, \$453,000.

MINISTÈRE DES MINES ET DES RELEVÉS
TECHNIQUES

A—Ministère—

Enquêtes et recherches minières et métallurgiques—

35b. Administration, fonctionnement et entretien, \$81,500.

40b. Construction ou acquisition de bâtiments, ouvrages, terrains et matériel, \$201,000.

B—Office fédéral du charbon—

75b. Autorisation de faire des paiements annuels d'un montant ne dépassant pas \$18,000,000 au cours de chacune des cinq années financières qui commenceront le 1^{er} jour d'avril 1965 et qui se termineront le 31^e jour de mars 1970, relativement au transport du charbon, en conformité du règlement que pourra édicter le gouverneur en conseil, dans le but de permettre la livraison du charbon canadien aux marchés prescrits à un prix qui puisse affronter la concurrence du charbon importé et des résidus de pétrole importés, \$1.

CONSEIL PRIVÉ

A—Conseil privé—

1. Entretien et administration de la résidence du premier ministre, \$32,500.

Bureau du Conseil privé—

Ministres sans portefeuille—

5. Nonobstant les dispositions de la loi sur l'administration financière et celles de la loi sur le Sénat et la Chambre des communes concernant l'indépendance du Parlement, paiement à chaque membre du Conseil privé de la reine pour le Canada ayant qualité de ministre, mais pour qui il n'est pas prévu de traitement ni indemnité en sus des indemnités que prévoient les articles 33 et 44 de la loi sur le Sénat et la Chambre des communes, d'un traitement de \$7,500 par année ou au prorata à l'égard de toute période inférieure à une année, l'acceptation de ce traitement ne devant pas entraîner l'inéligibilité ni la déchéance de l'intéressé en tant que membre de la Chambre des communes, \$7,500.

10. Administration générale, y compris une subvention spéciale de \$25,000 à la «Stratford Shakespearean Festival Foundation of Canada», \$995,000.

10a. Administration générale, \$79,700.

15. Dépenses des commissions royales d'enquête selon le détail des affectations et dépenses du Comité préparatoire des négociations collectives de la fonction publique, \$2,476,000.

15a. Dépenses des commissions royales d'enquête selon le détail des affectations, \$845,000.

17a. Contribution du Canada au projet de la bibliothèque commémorative Kennedy, \$100,000.

GOUVERNEUR GÉNÉRAL ET LIEUTENANTS-
GOUVERNEURS

1. Secrétariat du gouverneur général, \$297,900.

5. Remboursements aux lieutenants-gouverneurs des provinces du Canada des frais de voyage et de réception subis dans l'exercice de leurs fonctions à concurrence du maximum annuel pour chacun spécifié dans le détail des affectations, \$142,500.

SECRETARIAT D'ÉTAT

Commission du centenaire—

20. Administration générale, y compris la conférence nationale du centenaire du Canada, \$967,800.

25. Programmes et projets d'intérêt national, y compris les subventions versées à l'égard desdits programmes et projets, \$2,500,000.

30. Paiement au Fonds du centenaire de la Confédération pour permettre le versement de subventions aux provinces à l'égard de la réalisation de projets locaux permanents (le total desdites subventions ne devant pas dépasser \$1 par habitant par province) et autres projets fédéraux-provinciaux relatifs au centenaire, \$4,000,000.

30a. Versement au Fonds du centenaire de la Confédération—Pour élargir le cadre du crédit 30 du budget principal de 1964-1965, afin d'octroyer des subventions aux provinces à l'égard de projets prévus au programme fédéral-provincial d'initiatives destinées à commémorer la Confédération, \$1.

MINISTÈRE DU TRAVAIL

B—Commission d'assurance-chômage—

30. Exécution de la loi sur l'assurance-chômage, y compris le déplacement de la main-d'œuvre à destination d'endroits où des emplois sont disponibles et frais y afférents, en vertu du règlement approuvé par le gouverneur en conseil, \$53,351,300.

A—Ministère—

1b. Administration générale, \$360,000.

6b. Paiements, en conformité des conditions et modalités approuvées par le gouverneur en conseil, aux provinces et à l'égard des bandes d'Indiens, en vertu du programme d'encouragement des travaux d'hiver dans les municipalités, pendant les années financières 1964-1965 et 1965-1966, de montants n'excédant pas la moitié des frais de main-d'œuvre subis pendant la période allant du 1^{er} novembre 1964 jusqu'au jour de l'année financière 1965-1966 que peut fixer le gouverneur en conseil, et, dans le cas de projets dans des régions désignées au sens de la loi sur le ministère de l'Industrie et dans des régions désignées par le ministre du Travail comme des régions de grand chômage en hiver, soixante pour cent de ces frais; et pour autoriser des paiements aux provinces pendant ces années financières à l'égard d'anciens programmes d'encouragement des travaux d'hiver dans les municipalités, \$35,000,000.

8b. Paiements, conformément aux conditions et modalités approuvées par le gouverneur en conseil, en vertu du Programme d'encouragement à la construction d'habitations en hiver, pendant les années financières 1964-1965 et 1965-1966, de \$500 par unité domiciliaire sensiblement achevée au cours de la période allant du 15 novembre 1964 au 31 mars 1965, \$15,000,000.

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE

1. Administration ministérielle, y compris subventions aux associations, instituts et autres organismes